

Compte rendu du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 7 décembre 2022

| | |
|--|---|
| Liste des membres | 2 |
| I. Trouver mon master (TMM) : informations..... | 3 |
| II. Approbation du compte rendu du 28 septembre 2022..... | 4 |
| III. Règlement intérieur des épreuves de positionnement | 4 |
| IV. Budget | 5 |
| V. Demande de subvention pour le Tournoi de Mathématiques du Limousin..... | 6 |
| VI. Informations diverses | 7 |

Liste des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présents :

| CIVILITÉ | NOM | TITRE |
|----------|--------------------|---|
| Mme | BARLET | Usager – DIU PE - Inspé de Guéret |
| Mme | BESSETTE | Vice-présidente déléguée Vie de Campus - Université de Limoges |
| Mme | BRAUGE | Usagère - M2 MEEF Documentation - Inspé de Limoges |
| Mme | FÉLIX | Directrice Territoriale Aquitaine du Réseau Canopé Nouvelle-Aquitaine |
| Mme | HAGÈGE | PU – Inspé de l'académie de Limoges |
| M. | JOUSSEIN | PU – Inspé de l'académie de Limoges |
| M. | LORENZO | PRCE – Inspé de l'académie de Limoges |
| M. | MADELMONT | ATRF - Inspé de l'académie de Limoges |
| Mme | MAGNE | Association CEMEA |
| Mme | MAUD | IA-IPR – Académie de Limoges |
| M. | PETREULT | IGÉSR honoraire - Président du Conseil d'Institut |
| Mme | ROUGERIE-FROIDUROT | Directrice Ecole primaire Léon Berland – Limoges |
| Mme | VOIRPY | Usagère – M2 MEEF PE – Inspé de Limoges |

Liste des membres ayant voix délibérative représentés :

| CIVILITÉ | NOM | TITRE |
|----------|----------|---|
| M. | BAUER | MCF – Inspé de l'académie de Limoges |
| Mme | BOUSSELY | PRAG – Inspé de l'académie de Limoges |
| Mme | CORET | MCF – Poitou-Charentes |
| M. | LUCHEZ | IA-IPR-DAFPEN – Académie de Limoges |
| Mme | POLLET | Coordinatrice administrative - Inspé de Tulle |
| M. | REBET | Principal de collège – Saint Sulpice Laurière |
| Mme | SARDIER | MCF - Inspé de l'académie de Limoges |
| M. | VALETTE | Vice-Président du CA - Université de Limoges |

Liste des membres ayant voix consultative présents :

| CIVILITÉ | NOM | TITRE |
|----------|-------------|--|
| Mme | CAPERAN | Responsable administrative Inspé de l'académie de Limoges |
| Mme | DIDOU-AYARI | Représentante du SCD |
| Mme | ISIDORE | Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges |
| Mme | LEGROS | MCF- Inspé de l'académie de Limoges |
| Mme | MARTIN | Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges |
| M. | MOYON | Directeur – Inspé de l'académie de Limoges |
| M. | WEIL | PU - Inspé de l'académie de Limoges |

M. Pétreault, président du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges, ouvre la séance à 14h00.

M. Pétreault et M. Moyon, directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges, débutent la séance en accueillant et/ou en présentant les nouveaux membres qui rejoignent le conseil d'institut :

- ✓ M. Bergeron qui siègera en tant que représentant du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine ;
- ✓ Quatre étudiants, représentants des usagers, élus lors du scrutin des 19 et 20 octobre 2022 :
 - M. Barlet, étudiant en Diplôme inter-universitaire « Entrée dans le métier » (DIU) parcours « Professeur des écoles » sur le site de Guéret ;
 - Mme Brauge, étudiante en Master 2 Métiers de l'Enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) parcours « Professeur documentaliste » ;
 - M. Cier, étudiant en Master 1 MEEF parcours « Professeur des écoles » sur le site de Guéret ;
 - Mme Voirpy, étudiante en Master 2 MEEF parcours « Professeur des écoles » sur le site de Limoges ;

I. Trouver mon master (TMM) : informations

M. Weil informe les conseillers que le Ministère met en place une nouvelle plateforme nommée *Trouver mon master (TMM)* sur laquelle les étudiants pourront candidater pour intégrer un master et ainsi prétendre à une poursuite d'étude. *TMM* prendra la place de *eCandidat*. Il s'agit d'une plateforme nationale avec un calendrier unique fonctionnant sur le modèle de *Parcoursup*.

M. Weil rappelle que pour la mention « Premier degré », l'accès à la première année de Master MEEF parcours « Professeur des écoles » est soumise à la réussite d'une épreuve de positionnement. Il explique que jusqu'alors *eCandidat* permettait la gestion de cette épreuve et notamment l'envoi de convocations aux candidats. Il semblerait que cela soit toujours possible avec *TMM*. Il reste malgré tout encore à s'en assurer et à en vérifier les modalités précises.

M. Weil indique qu'avec *TMM*, plusieurs phases se succéderont :

- durant la première phase, les étudiants pourront candidater et émettre jusqu'à 15 vœux, si possible en lien avec leurs études précédentes. M. Weil précise qu'un vœu correspond à une mention. Cette phase s'étendra de mi-février 2023 jusqu'à début avril 2023. En ce qui concerne plus spécifiquement la mention « Premier degré », il s'agira de candidater à l'épreuve de positionnement et cela, du 1^{er} mars 2023 au 3 avril 2023. Dès la fin de cette phase, l'Université et par conséquent l'Inspé de l'académie de Limoges auront connaissance du nombre exact de candidatures les concernant ;

- la phase suivante consistera en l'organisation de l'épreuve de positionnement pour la mention « Premier degré » ou dans le traitement des candidatures pour les autres mentions. Il en résultera alors des listes classées. C'est l'application qui enverra directement les résultats aux candidats. Ces derniers auront trois possibilités de réponses et ce, dans un délai très limité (environ 48 heures) :

- *Oui* ;
- *Non* ;
- *Oui mais j'attends* ;

- Enfin, la dernière phase aura lieu aux alentours de mi-juillet 2023. Il s'agira de la fin du processus et elle permettra d'obtenir des listes fixes et d'enchaîner avec les inscriptions administratives.

M. Moyon indique que la mise en place de *TMM* constitue une avancée considérable à la fois :

- sur le plan national dans la mesure où lorsque les étudiants auront fait leur choix, tous leurs autres vœux se verront automatiquement annulés, faisant ainsi remonter d'office les candidats placés sur la liste d'attente ;

- sur le plan local, notamment pour le parcours « Professeur des écoles », du fait de la décentralisation et de l'automatisation de la gestion des dossiers en fonction du rang obtenu par les candidats lors de l'épreuve de positionnement. M. Moyon explique l'importance de les encourager à candidater sur les trois sites de formation (Guéret, Limoges et Tulle). En effet, s'ils ne venaient à choisir qu'un seul site et qu'ils le refusent ou n'y aient pas accès du fait de leur rang de classement, par la suite, aucun autre site ne pourra leur être proposé. Il ajoute que les candidats ne pourront pas classer leurs vœux.

Mme Bessette, vice-présidente déléguée Vie de Campus à l'Université de Limoges, demande si une deuxième session est prévue. M. Weil répond qu'il y en aura sans doute une mise en place l'année prochaine et les années suivantes mais que pour cette année, cette seconde session prendra la forme de gestion des recours.

Selon Mme Hagège, professeure des universités à l'Inspé de l'académie de Limoges, il faudrait communiquer au maximum sur cette nouvelle procédure afin d'éviter que les sites de formation ne se vident. M. Moyon répond que l'Inspé communique déjà beaucoup à ce sujet, notamment à l'occasion des différents salons et forums ou encore lors de la journée des portes ouvertes. Il ajoute qu'il pourrait aussi être envisagé de faire appel à la presse locale pour diffuser encore plus largement ces informations.

Mme Maud, Inspectrice d'Académie – Inspectrice Pédagogique Régionale (IA-IPR) d'Espagnol de l'académie de Limoges, souhaiterait savoir si pour les deuxièmes années de Master MEEF et les DIU « Entrée dans le métier », un calendrier est déjà prévu afin de pouvoir envisager la rentrée suffisamment tôt. M. Moyon répond que cela n'est pas du ressort de l'Inspé et qu'il semble très difficile d'avoir des informations très en amont dans la mesure où cela dépend de divers paramètres (réussite aux concours, titulaires d'un master MEEF ou non...).

La mise en place de TMM sera naturellement abordée lors des prochains conseils.

II. Approbation du compte rendu du 28 septembre 2022

M. Pétreault s'adresse aux conseillers et leur demande s'ils souhaitent faire des observations concernant le compte rendu du 28 septembre 2022. Celui-ci est soumis au vote.

| | | | | | | | |
|--------------------------|----|-------------|----|---------------|---|-------------------|---|
| Nombre de votants | 21 | Pour | 21 | Contre | 0 | Abstention | 0 |
|--------------------------|----|-------------|----|---------------|---|-------------------|---|

Le compte rendu du conseil d'institut du 28 septembre 2022 est adopté l'unanimité des membres présents et représentés.

III. Règlement intérieur des épreuves de positionnement

M. Weil rappelle que, comme cela a été précisé dans le point précédent, l'intégration du Master 1 MEEF « Premier degré » passe par une épreuve de positionnement, organisée par l'Inspé de l'académie de Limoges. Elle est composée de 32 questions de mathématiques, de 32 questions de français et de 16 questions de culture scolaire, ces dernières étant décrites sur le site de l'Inspé. Cette épreuve demande une préparation importante et a pour objectif de s'assurer du niveau des candidats.

Cette année, afin d'être en adéquation avec le calendrier de TMM, l'épreuve a été fixée au samedi 13 mai 2023 après-midi.

Mme Isidore, responsable du service de scolarité de l'Inspé de l'académie de Limoges, indique qu'il n'y a aucun moyen de savoir à l'avance le nombre de personnes qui seront présentes à l'épreuve. En effet, cela est fonction du nombre de candidatures dans TMM.

M. Weil ajoute qu'habituellement le règlement des épreuves de positionnement est soumis au vote des membres du conseil d'institut. Cependant, à ce jour, cela est impossible. En effet, plusieurs éléments indiqués dans ce dernier dépendent des informations liées à TMM et pour l'heure, aucun texte officiel n'est encore paru.

M. Moyon précise que les capacités d'accueil resteront les mêmes que cette année, à savoir : un groupe de 50 étudiants à Limoges, et un groupe de 25 étudiants à Guéret et à Tulle. Il explique que, parmi ces capacités d'accueil, des places devront être réservées pour les éventuels redoublants. M. Moyon en profite pour rappeler que le redoublement n'est pas de droit et que si celui-ci est accepté, il ne se fera pas nécessairement sur le même site de formation.

Il ajoute que cette épreuve permettait depuis deux ans d'avoir des groupes relativement homogènes sur chacun des trois sites de formation. La mise en œuvre de TMM et donc de la gestion automatisée des

listes, même si cela représente de nombreux avantages par ailleurs, risque de provoquer un déséquilibre entre les sites en affectant les premiers du classement prioritairement à Limoges.

M. Pétreault propose de passer au vote du calendrier des épreuves de positionnement. Le vote du règlement intérieur dans sa globalité sera proposé lors d'un prochain conseil.

La période de candidature, soit du 1^{er} mars 2023 au 3 avril 2023, ainsi que la date de l'épreuve de positionnement fixée au 13 mai 2023 sont soumises au vote des conseillers. Ce calendrier est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

| | | | | | | | |
|--------------------------|----|-------------|----|---------------|---|-------------------|---|
| Nombre de votants | 21 | Pour | 21 | Contre | 0 | Abstention | 0 |
|--------------------------|----|-------------|----|---------------|---|-------------------|---|

IV. Budget

Mme Capéran, responsable des services administratifs et financiers de l'Inspé de l'académie de Limoges, présente le budget prévisionnel pour 2023. Celui-ci a subi une baisse de 15 %. La dotation de l'Université s'élève cette année à 186 000 € alors qu'elle était d'un montant de 219 000 € l'année précédente. Cette diminution s'explique en partie en raison de la situation énergétique du pays et du montant très élevé des factures de chauffage auquel doit faire face l'Université de Limoges.

M. Moyon précise que, malgré cette baisse, le budget reste quasi identique à celui de l'an passé et cela, sans avoir eu à faire de choix stratégiques particuliers.

Mme Capéran indique que la dotation est composée :

- d'une dotation socle d'un montant de 185 651 € ;
- d'une taxe d'apprentissage de 349 € encaissée en 2022 ;

Elle informe les conseillers que le budget présenté ne prend pas en compte certains projets spécifiques qui restent pour le moment en attente de confirmation, par exemple :

- l'appel d'offre international (AOI) à hauteur de 5375 € ;
- le projet Nouvelle Aquitaine auquel l'Inspé de l'académie de Limoges a répondu. Il s'agit d'un projet autour de la réalité virtuelle qui impliquera les Inspé de Bordeaux, de Limoges et de Poitiers. L'objectif consiste à construire une plateforme sur laquelle pourront être partagés des vidéos et des pratiques. M. Moyon explique aux membres du conseil que ce projet sera déposé en fin de semaine. Il fera ensuite l'objet d'une évaluation au printemps avant de recevoir une dotation en début d'été. Ce projet sera co-financé par l'Inspé à hauteur de 20% et le reste par la région Nouvelle-Aquitaine.

- d'autres projets qui pourraient voir le jour, en fonction des appels à projets : Mme Capéran rappelle que l'an dernier l'Inspé de l'académie de Limoges a pu bénéficier d'une dotation « Contribution de vie étudiante et de campus » (CVEC) de 13 000 € qui lui a permis de financer l'aménagement de l'espace « vivre ensemble » destiné aux étudiants.

En ce qui concerne les recettes de l'Inspé, celles-ci sont directement versées aux services centraux. Elles s'élèvent à 183 742 € et sont réparties en différentes catégories :

- des subventions d'État ;
- d'autres subventions comme celles issues de partenariats ou encore de collectivités territoriales ;
- des ressources propres générées par les droits d'inscriptions, la taxe d'apprentissage ou encore diverses locations de salles.

Mme Capéran précise ensuite les objectifs et les perspectives budgétaires souhaités par l'Inspé de l'académie de Limoges pour l'année 2023. Il s'agira de :

- continuer à assurer le remboursement des frais de déplacements des formateurs entre sites ainsi que celui des visites de stagiaires en établissement, ce qui représente 50 000 € ;
- continuer à prioriser le numérique avec des projets innovants, à hauteur de 26 250 € (dont 5000 € réservés pour le financement du projet Nouvelle-Aquitaine) ;
- renforcer les partenariats internationaux pour la formation des étudiants et les échanges entre formateurs, ce qui constitue une priorité ministérielle affirmée, à hauteur de 5 000 € ;

- continuer à améliorer les espaces de travail et de vie collective à l'Inspé.

M. Moyon et Mme Capéran font également un point sur les ressources humaines.

M. Moyon rappelle tout d'abord qu'avec la mise en œuvre de la réforme de la formation des enseignants en Master MEEF, il a fallu créer une troisième année de formation pour accueillir des fonctionnaires stagiaires à mi-temps (DIU « entrée dans le métier »). Cela a impliqué une augmentation du nombre d'heures de prise en charge des étudiants et des DIU. Afin d'être en adéquation avec cette réforme, l'Inspé s'est vu confier plusieurs objectifs tels que :

- le renforcement des interventions des enseignants-chercheurs dans les formations MEEF, de même que celles des personnels dits de terrain, jugées jusqu'alors trop faibles ;
- le renforcement de plusieurs compétences telles que celles des didactiques disciplinaires, de l'école inclusive, du numérique éducatif ;
- le renforcement des équipes en vue du passage à l'évaluation par compétences.

M. Moyon ajoute ensuite que plusieurs départs sont prévus, tant du côté des enseignants que du côté des personnels administratifs, en raison de départs en retraite ou de mutations. Par conséquent, plusieurs recrutements doivent être envisagés pour la rentrée 2023-2024 :

- le remplacement d'une gestionnaire de scolarité (poste BOE) ;
- le recrutement d'un titulaire sur le poste de délégation syndicale afin de stabiliser l'équipe de la scolarité ;
- le remplacement des ingénieurs d'étude du pôle d'ingénierie pédagogique pour l'accompagnement des équipes dans l'utilisation des plateformes numériques et pour l'accompagnement des étudiants en difficulté dans l'acquisition des compétences professionnelles ;
- le recrutement d'un ingénieur de formation avec une fiche de poste autour de la conception des formations transversales et leur mise en œuvre, de l'aide à la programmation en scolarité, de l'évaluation par compétences pour le premier degré et le second degré ;
- le recrutement d'un poste de maître de conférences (McF) avec un profil « psychologie cognitive, psychologie des apprentissages » rattaché au laboratoire de recherche FRED. La fiche de poste a été établie, il reste à mettre en place le comité de sélection ;
- le recrutement d'un poste de McF en biologie, didactique des Sciences de la vie et de la terre (SVT) mais celui-ci n'interviendra que pour la campagne d'emploi 2024. Le profil reste encore à définir.

M. Moyon termine en précisant que pour l'année en cours, l'Inspé a pu bénéficier du recrutement d'une ingénieure de formation contractuelle notamment pour la mise en place de l'évaluation par compétences des DIU « Entrée dans le métier ». Le rectorat de l'académie de Limoges a aussi mis à disposition un poste équivalent temps plein pour la formation de ces mêmes DIU.

M. Pétreault remercie Mme Capéran et M. Moyon pour ce point très détaillé et propose aux membres de passer au vote du budget prévisionnel pour 2023. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

| | | | | | | | |
|--------------------------|--------|-------------|----|---------------|---|-------------------|---|
| Nombre de votants | 18 (*) | Pour | 18 | Contre | 0 | Abstention | 0 |
|--------------------------|--------|-------------|----|---------------|---|-------------------|---|

(*) départ d'un membre votant, détenteur de deux pouvoirs

V. **Demande de subvention pour le Tournoi de Mathématiques du Limousin**

M. Moyon rappelle aux membres du conseil que comme chaque année, l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (IREM) de Limoges organise le Tournoi de Mathématiques du Limousin et sollicite à cet effet une subvention d'un montant de 300 € auprès de l'Inspé de l'académie de Limoges pour pouvoir mener à bien ce projet.

Ce tournoi mobilise chaque fois un certain nombre de classes et d'enseignants du Limousin et constitue un élément de formation important.

L'Inspé de l'académie de Limoges reste favorable à l'attribution de cette subvention, d'autant plus que l'IREM intervient auprès des étudiants du Master MEEF mention « Second degré », parcours « Professeur de mathématiques » et participe à leur formation.

M. Pétreault propose de passer au vote de cette demande de subvention au profit du Tournoi de Mathématiques du Limousin. Celle-ci est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

| | | | | | | | |
|--------------------------|----|-------------|----|---------------|---|-------------------|---|
| Nombre de votants | 18 | Pour | 18 | Contre | 0 | Abstention | 0 |
|--------------------------|----|-------------|----|---------------|---|-------------------|---|

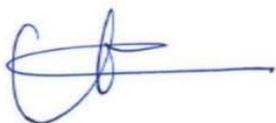
VI. Informations diverses

M. Pétreault précise aux conseillers que le conseil d'institut du 5 avril 2023 va faire l'objet d'un report. En effet, ce jour-là aura lieu la journée de l'innovation pédagogique dans les locaux de l'Inspé. Une nouvelle date sera proposée prochainement.

Aucune autre question diverse n'étant abordée, M. Pétreault remercie les conseillers et leur rappelle que le prochain conseil d'institut se déroulera le 25 janvier 2023.

M. Pétreault clôt la séance à 15h40.

Le Directeur de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Marc MOYON

Le Président du Conseil d'institut
de l'Inspé de l'académie de Limoges,



Gilles PÉTREULT

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN